



**Projet pilote « Nouveaux programmes d'intervention
et concepts d'évaluation psychothérapeutiques dans
le domaine de l'exécution des peines en Suisse »**

Résumé du rapport final et du rapport d'évaluation

Astrid Rossegger et Michael Weber, Université de Constance

4 octobre 2017

Contexte : le projet pilote

Objectifs et questions du projet pilote

L'objectif central du projet pilote (PP) était de mettre en œuvre et de tester l'efficacité des programmes de thérapie de groupe « Reasoning and Rehabilitation » (R&R ; Ross, Fabiano et Ross, 1986 ; R&R2 ; Ross, Hilborn et Liddle, 2007) et « Anti-Sexuelle-Aggressivität-Training®Suisse » (ASAT®Suisse ; Falk et Steffes-enn, 2014). En outre, il était nécessaire de mettre en œuvre des stratégies appropriées pour l'évaluation des programmes de traitement visant les délinquants. La question primordiale du PP était de savoir dans quelle mesure un traitement axé sur les troubles et les délits des délinquants violents et sexuels entraînait des changements mesurables dans les attitudes, les valeurs, les comportements et les variables liées à la personnalité, ainsi que le risque de récidive.

Déroulement du projet pilote

La Figure 1 montre une vue d'ensemble du déroulement du projet pilote.

	Délinquants hommes adultes dans le domaine de l'exécution des peines et mesures du concordat sur l'exécution des peines de la Suisse centrale et du Nord-Ouest.					
	Délinquants violents (DV) - condamnés pour des actes de violence ou des infractions d'ordre sexuel			Délinquants sexuels (DS) - condamnés pour des infractions d'ordre sexuel		
Condition dans le projet pilote	R&R DV N = 129	TAU DV N = 78	GC DV N = 79	ASAT DS N = 47	TAU DS N = 27	GC DS N = 11
Mesure avant l'intervention	- Livret-dossier (évaluations externes, p. ex. données en rapport avec l'étude, antécédents judiciaires, diagnostic) - Instruments d'évaluation du risque : - PCL-R - VRAG - Questionnaires : auto-évaluations et évaluations externes - K-FAF - IIP-D - HAB - VÜ			- Livret-dossier (p. ex. données en rapport avec l'étude, socio-démographie, expériences thérapeutiques, antécédents judiciaires, diagnostic) - Instruments d'évaluation du risque : - PCL-R - VRAG - Static-99		
Intervention	R&R DV : programme Reasoning & Rehabilitation	TAU DV : thérapie individuelle axée sur les infractions et les troubles	GC DV : aucune intervention	ASAT DS : Anti-Sexuelle-Aggressivität-Training®	TAU DS : thérapie individuelle axée sur les infractions et les troubles	GC DV : aucune intervention
Mesure après l'intervention	- Questionnaires : auto-évaluations et évaluations externes - K-FAF - IIP-D - HAB - VÜ					
Mesure catamnétique	- Extrait du Casier judiciaire suisse			- Extrait du Casier judiciaire suisse		

Figure 1. Déroulement schématique du projet pilote

Critères d'inclusion et d'exclusion

Les personnes incluses étaient principalement des hommes adultes condamnés pour des actes de violence ou des infractions d'ordre sexuel. Pour qu'ils puissent participer à l'une des deux conditions expérimentales (R&R DV pour les délinquants violents et/ou sexuels et ASAT DS pour les délinquants sexuels) ainsi qu'aux conditions de comparaison (TAU DV ou TAU DS), un traitement devait être ordonné par le tribunal ou par l'exécution des peines. Les groupes de contrôle comprenaient des délinquants violents et/ou sexuels (GC DV) et des délinquants sexuels (GC DS) qui ne suivaient pas de traitement psychothérapeutique.

Les critères d'exclusion pour participer au projet pilote étaient une connaissance insuffisante de la langue allemande, un retard mental, ainsi qu'un alcoolisme ou une toxicomanie aiguë.

Conception méthodologique

Le plan expérimental comprenait la collecte de données longitudinales à différents moments : une mesure avant le début de l'intervention, une mesure après la fin de l'intervention (questionnaire à chaque fois) et une mesure catamnestique (enquête sur la récidive). L'analyse a été réalisée en utilisant des valeurs différentielles.

Méthode de l'évaluation

Focus et hypothèses

Le programme de traitement R&R(2) a été évalué dans le présent rapport en fonction des deux questions suivantes :

- 1) Effet de la participation au programme R&R(2) sur les valeurs mesurées dans les questionnaires dont l'objectif était de recueillir les traits de caractère, les attitudes et les comportements associés au risque. Il s'agissait du questionnaire court de collecte des facteurs d'agressivité (K-FAF ; Heubrock et Petermann, 2008), de l'inventaire des problèmes interpersonnels (IIP-D ; Horowitz et al., 2000), le biais d'attribution d'intention hostile (HAB ; Tremblay et Belchevski, 2004), ainsi que le questionnaire de prise de responsabilité (VÜ ; Gabriel et al., 2005 ; Oswald et Bütikofer, 2002).
- 2) Effet de la participation au programme R&R(2) sur la récidive d'après les extraits du Casier judiciaire suisse (VOSTRA).

Le programme de traitement ASAT@Suisse a été évalué seulement en termes d'effet de la participation au programme sur la récidive.

Résultats

Échantillon

Le Tableau 1 montre le nombre de sujets pris en compte pour la présente évaluation après exclusion des cas mentionnés dans le rapport d'évaluation.

Tableau 1. Composition de l'échantillon : cas pris en compte pour l'évaluation

Condition DV	N	Condition DS	N
R&R DV	129	ASAT DS	47
TAU DV	78	TAU DS	27
GC DV	79	GC DS	11
Total DV	286	Total DS	85

Remarques : DV : groupe des délinquants violents ; DS : groupe des délinquants sexuels ; R&R : programme Reasoning and Rehabilitation ; ASAT : Anti-Sexuelle-Aggressivität-Training@Suisse ; TAU : Treatment as Usual (groupe de comparaison) ; GC : groupe de contrôle.

Résultats de R&R

Question 1 : variations des valeurs mesurées par les questionnaires en fonction du traitement

Pour répondre à cette question, les différences entre les valeurs mesurées avant et après par les différents questionnaires ont été comparées entre les trois conditions du groupe DV par une méthode de statistique inférentielle. Le présent résumé ne présente que les résultats principaux de l'auto-évaluation des sujets.

Questionnaire court de collecte des facteurs d'agressivité (K-FAF)

Les valeurs différentielles de la valeur cumulée de l'agressivité montrent des différences significatives entre les trois conditions du groupe DV : $F(2,206) = 3,52$, $p = 0,031$; $\eta^2 = 0,033$. Les sujets des trois conditions ont indiqué un degré d'agressivité plus faible au deuxième temps de mesure ($\mu_{R\&R\ DV} = -9,2$; $\mu_{TAU\ DV} = -2,2$; $\mu_{GC\ DV} = -1,3$). Le résultat du test post-hoc de Tukey Kramer effectué n'est pas significatif au niveau alpha de 0,05. La différence la plus significative entre le groupe expérimental et le groupe de contrôle est une tendance ($p = 0,064$), en faveur du groupe expérimental.

Inventaire des problèmes interpersonnels (IIP-D)

Les huit échelles de l'IIP-D représentent les difficultés dans les aspects comportementaux de la personnalité. Aucune différence significative n'était observée dans les valeurs différentielles de chaque échelle ou les valeurs totales entre les trois conditions du groupe DV.

Biais d'attribution d'intention hostile (HAB)

Le HAB permet de capter l'étendue de l'interprétation hostile du comportement d'un agresseur potentiel fictif. Pour ce faire, les sujets indiquent la probabilité avec laquelle ils manifesteraient un comportement hostile dans différentes situations. En se basant sur la somme cumulée de la probabilité d'un comportement hostile dans des situations décrivant une provocation claire de l'autre partie, des différences significatives ont été constatées : $F(2,213) = 4,03$, $p = 0,019$; $\eta^2 = 0,036$. Le test post-hoc de Tukey Kramer effectué a montré une différence significative entre le groupe expérimental et le groupe de contrôle au niveau alpha de 0,05, en faveur du groupe expérimental. Les sujets traités par R&R(2) ont indiqué, à deux temps de mesure, une probabilité réduite de comportement hostile, alors que le groupe de contrôle non traité a indiqué une probabilité légèrement accrue ($\mu_{R\&R\ DV} = -4,2$; $\mu_{TAU\ DV} = -1,5$; $\mu_{GC\ DV} = 0,3$). En se basant sur chaque aspect du comportement hostile, cette probabilité plus faible a été démontrée au second point de la mesure, en particulier dans les dimensions « perçu comme une provocation intentionnelle » ($\mu_{R\&R\ DV} = -0,5$; $\mu_{TAU\ DV} = -0,3$; $\mu_{GC\ DV} = 0,4$) et « cris et/ou insultes » ($\mu_{R\&R\ DV} = -0,8$; $\mu_{TAU\ DV} = -0,3$; $\mu_{GC\ DV} = 0,5$).

Par contre, aucune différence significative entre les groupes quant à la valeur globale ou chacune des dimensions du HAB n'a été constatée dans des situations où les intentions de l'autre partie étaient manifestement non provocatrices ou peu claires.

Questionnaire de prise de responsabilité (VÜ)

Les valeurs différentielles de la valeur globale de VÜ comme mesure de prise de responsabilité auto-déclarée pour l'infraction commise montrent des différences significatives ($F(2, 186) = 3,17$, $p = 0,044$; $\eta^2 = 0,033$). Un test post-hoc de Tukey Kramer effectué a montré une différence significative entre le groupe expérimental et le groupe de contrôle au niveau alpha de 0,5, en faveur du groupe expérimental. Les sujets traités par R&R(2) ont indiqué à deux temps de mesure une prise de responsabilité accrue, alors que les sujets du groupe de contrôle non traité ont indiqué une prise de responsabilité réduite ($\mu_{R\&R\ DV} = -2,4$; $\mu_{TAU\ DV} = -0,7$; $\mu_{GC\ DV} = 0,5$).

Question 2 : la récidive

Le Tableau 2 présente les résultats de l'analyse de la récidive dans le groupe DV, en tenant compte de tous les sujets ($n = 278$) inclus pour répondre à cette question. Parmi ces sujets, 63 étaient en liberté (22,7 %) à la date de l'extrait du Casier judiciaire. Ils ont été exposés à un *Time at risk* [temps au moment du risque] comparable de 20 mois en moyenne. Douze sujets (19,1 %) ont récidivé pendant la

période d'observation disponible ; cinq faisaient partie du groupe expérimental, quatre du groupe de comparaison et trois du groupe de contrôle. Malgré le petit nombre de cas pour vérifier les différences entre les trois conditions, les régressions logistiques exactes ont été calculées et n'ont produit aucun résultat significatif que ce soit en termes de récidive générale ($p = 0,772$) ou de récidive due à un acte de violence ou à une infraction sexuelle ($p = 0,261$).

Tableau 2. Récidive des DV (analyse en intention de traiter)

Condition DV	Absence [% (N)]	N	Time at risk [Mois] [M (ÉT)]	p	Récidive [% (N)]	p	Récidive (acte violent ou infraction sexuelle) [% (N)]	p
R&R DV	0 % (N = 0)	30	M=19,8 (ÉT= 10,1)		16,7 % (N= 5)		3,3 % (N = 1)	
TAU DV	0 % (N = 0)	15	M = 21,0 (ÉT=14,9)	0,924 ^{a)}	26,7 % (N = 4)	0,772 ^{b)}	13,1 % (N = 2)	0,261 ^{b)}
GC DV	0 % (N = 0)	18	M = 19,6 (ÉT = 13,4)		16,7 % (N = 3)		0 % (N = 0)	
Total DV	0 % (N = 0)	63	M = 20,0 (ÉT= 12,1)		19,1 % (N = 12)		4,8 % (N = 3)	

Remarques : DV : groupe des délinquants violents ; R&R : programme Reasoning and Rehabilitation ; TAU : Treatment as Usual (groupe de comparaison) ; GC : groupe de contrôle ; TAR : Time at Risk ; ^{a)} Résultat d'un test de Kruskal-Wallis ; ^{b)} Résultat d'une régression logistique exacte ; ÉT : écart-type.

Résultats de ASAT®Suisse

Le Tableau 3 présente les résultats de l'analyse de la récidive dans le groupe DS, en tenant compte de tous les sujets (n = 85) inclus dans cette évaluation. Parmi eux, neuf étaient en liberté (10,6 %) à la date de l'extrait du Casier judiciaire. Ils ont été exposés à un *Time at risk* comparable de presque deux ans en moyenne. Un sujet du groupe de comparaison a récidivé. Il n'est pas possible de réaliser une analyse statistique en raison du petit nombre de cas.

Tableau 3. Récidive du groupe DS (analyse en intention de traiter)

Condition DS	Absence [% (N)]	N	TAR [Mois] [M (ÉT)]	p	Récidive [% (N)]	p	Récidive (acte violent ou infraction sexuelle) [% (N)]	p
ASAT DS	0 % (N = 0)	2	M = 21,0 (ÉT = 11,7)	0,475 ^{a)}	0 % (N = 0)	N/A	0 % (N = 0)	N/A
TAU DS	0 %	6	M = 21,1		16,7 %		0 %	

	(N = 0)	(ÉT=14,9)	(N = 1)	(N = 0)
GC DS	0 % (N = 0)	1 M = 39,3 (ÉT = 0)	0 % (N = 0)	0 % (N = 0)
Total DS	0 % (N = 0)	9 M = 23,1 (ÉT = 13,9)	11,1 % (N = 1)	0 % (N = 0)

Remarques : DS : délinquants sexuels ; ASAT : Anti-Sexuelle-Aggressivität-Training@Suisse ; TAU : Treatment as Usual (groupe de comparaison) ; GC : groupe de contrôle ; TAR : Time at Risk ; ^{a)} Résultat d'un test de Kruskal-Wallis ; ÉT : écart-type.

Discussion

Des différences observées entre les conditions

En ce qui concerne le critère d'effet de la récidive, le nombre de cas était insuffisant pour l'évaluation du programme R&R(2) et le programme ASAT@Suisse, et pour permettre une comparaison significative entre les conditions.

En outre, de petits effets thérapeutiques positifs du programme R&R(2) ont été observés par rapport au groupe de contrôle largement non traité. Cela concerne notamment l'agressivité autodéclarée et, avec certaines restrictions, la prise de responsabilité autodéclarée. Dans certains cas, ces indices pouvaient également être observés au niveau de l'attribution de l'intention hostile auto-déclarée dans une situation potentiellement conflictuelle. Cependant, toutes les différences constatées ne sont pas suffisamment robustes pour pouvoir dire que le programme R&R(2) est supérieur au groupe témoin ou au traitement standard. Concernant les présents résultats, les taux de décrochage généralement plus faibles des participants du programme R&R(2) et ceux du programme ASAT@Suisse par rapport au traitement standard peuvent être interprétés comme des indices d'une meilleure motivation.

Points forts du projet pilote

L'un de ses principaux points forts est l'approche multicentrique et la taille de l'échantillon remarquable associé dans le groupe DV. Le projet pilote représente une grande partie de la réalité de l'exécution des peines et des mesures en Suisse. De nombreux efforts ont été faits pour assurer l'intégrité du programme. Le choix des mesures de comportement, d'attitude et de personnalité relatives au risque dans le groupe des DV s'est avéré très efficace en tant que complément au critère d'effet de la récidive, qui est difficile à déterminer. Le modèle quasi expérimental choisi constitue une méthode d'analyse adéquate pour évaluer l'efficacité des programmes de traitement visant les délinquants violents et les délinquants sexuels.

Limites : « *Lessons learned* », enseignements tirés du projet pilote

Comme la majorité des études d'évaluation réalisées, le projet pilote a également été confronté à un grand nombre de difficultés qui sont typiques dans ce domaine. Le temps de suivi limité a restreint la possibilité d'observer un taux de récidive significatif. Malgré les nombreux efforts déployés, comme le choix d'une approche multcentrique, seul un échantillon de taille limitée a été enregistré à la fin. C'est également l'une des principales raisons de la faible puissance statistique, qui réduit la possibilité de pouvoir démontrer les différences statistiques existantes dans le cadre du projet pilote. De nombreuses évaluations prévues n'ont pas pu être réalisées pour diverses raisons. La situation s'est avérée problématique parce que, au cours du projet pilote, le programme R&R est passé complètement de sa version longue à sa version courte, de sorte que les sujets ont connu les deux formes différentes d'intervention dans leur condition expérimentale.

Perspectives

Même si les effets attendus n'ont pas pu être démontrés comme espéré dans le cadre de l'évaluation, le résultat ne doit pas être interprété comme une réfutation des bénéfices des programmes structurés de thérapie cognitive et comportementale visant les délinquants violents et les délinquants sexuels. Les hypothèses n'ont pu être examinées que dans une mesure limitée pour diverses raisons. Toutefois, ces difficultés ont des incidences sur les futures recherches dans le domaine des programmes de traitement forensiques, qui doivent être prises en compte dans la phase de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des études. Une période de financement suffisamment longue pour les études d'évaluation semble essentielle pour pouvoir faire des déclarations solides sur l'efficacité des traitements.

L'importance de la coopération doit être soulignée. La diffusion des « connaissances systémiques » existantes au sein de la communauté forensique apparaît essentielle. En conclusion, il convient également de prêter attention aux aspects coûts-bénéfices au moment de l'évaluation de l'efficacité des programmes de traitement destinés aux délinquants.